

La feuille du



JOURNAL D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES BÉCHETS MENAGERS EDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN • N°9 • ETE 2004

La construction du centre de tri se poursuit

Sa mise en service est programmée pour le mois de novembre prochain.







Le SMIRTOM du Vexin existe depuis 45 ans, il doit sa longévité et son succès auprès des élus aux prix pratiqués et aux coûts toujours maîtrises.

prix obtenus SMIRTOM du Vexin se révèlent être à service équivalent les moins chers du Département du Val d'Oise et des Yvelines.

Les prix antérieurs qui résultaient de l'appel d'offres de 1997 étaient devenus en 2003 notoirement sous évalués d'environ 35 % par rapport au coût réel des prestations fournies, les formules de révision des prix n'ayant pas întégré le coût des 35 heures par semaine, ni les tonnages réels de la collecte sélective.

Le premier appel d'offres du 6 janvier 2004, annulé par le Tribunal Administratif pour vice de procédure, avait permis de vérifier cette estimation, la société la moins disante ayant remis une offre correspondant à une augmentation de 33 %.

Un deuxième appel d'offres relancé dans un contexte de très vive concurrence, notamment entre la société adjudicataire du premier appel d'offres et la société SEPUR (prestataire actuel) a permis de limiter à 19 % l'augmentation du coût actuel des prestations.

Une économie par rapport au résultat du premier appel d'offres de 1 635 921 euros sur 7 ans. Cette limitation des coûts de collecte a pu être obtenue par une banalisation des matériels de collecte (bennes bi compartimentées) et une optimisation des circuits de collecte.

Le nouveau contrat a pris effet au 1" juin 2004. Une période transitoire est contractuellement accordée à l'entreprise pour commander le nouveau matériel et étudier en concertation avec les communes l'aménagement des circuits de collecte.

le compte sur votre adhésion à cette nouvelle organisation qui permettra aux habitants des communes adhérentes du SMIRTOM du Vexin de continuer à bénéficier du meilleur coût global de traitement de leurs déchets.

le vous en remercie par avance.

Yves de KERVEGUEN.

Président du SMIRTOM du Vexin

La collecte des déchets : Nouveau marché, Nouvelle organisation du service

Même collecteur Sepur



Le nouveau marché public a été attribué à la Société SEPUR. Cela faisait six ans que SEPUR collectait les déchets du SMIRTOM du Vexin.

Aujourd'hui, la Société SEPUR c'est :

- · 40 années d'expérience dans le domaine de la propreté urbaine
- Un des intervenants majeurs en région parisienne et en régions limitrophes (Oise et Aisne)
- 1200 personnes
- · un centre d'exploitation à Vigny en cours d'installation

Une augmentation de 19% du coût de la collecte des déchets

qui se traduira par une majoration de 9,8% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2004. Etant précisé que la collecte ne représente que 50% du coût global réparti entre le ramassage d'une part et le traitement d'autre part, à l'usine d'incinération des ordures ménagères à Saint Ouen l'Aumône.

Une réorganisation du service de collecte au cours du 4ème trimestre 2004

- La mise en service du centre de tri de Vigny pour le tri des emballages et des journaux et magazines.
- Un nouveau centre de traitement des ordures ménagères : En plus de l'usine Aurore à Saint Ouen l'Aumône (95), les ordures ménagères de la partie sud du syndicat seront traitées à l'usine Valène située à Guerville (78).
- La mise à disposition de camions neufs : La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective seront assurées par des bennes bi-compartimentées (2 types de déchets collectés en même temps). Avantage : disponibilité de véhicules en cas de panne.
- La collecte par secteur : Une équipe de collecte sera affectée à un « groupe de communes » et assurera aussi bien la collecte des ordures ménagères que celle des emballages, des journaux et du verre.

Avantage : responsabilisation du personnel et garantie d'un service de qualité.



Les méthodes de collecte :

- collecte simultanée du verre et des ordures ménagères en benne bi-compartimentée
- collecte simultanée des emballages et des journaux magazines en benne bi-compartimentée





Les jours de collecte :

Jusqu'au 1" novembre 2004 :

Les jours de collecte actuels sont maintenus.

Cette période est mise à profit par la société SEPUR pour optimiser les circuits de collecte d'ordures ménagères, de collecte sélective et de collecte des encombrants ce qui entraînera obligatoirement le changement des jours de collecte pour un certain nombre de communes.

A compter du 1" novembre 2004 :

Nouveaux circuits de collecte et nouveaux jours de collecte.

Il faudra donc sortir:

- 1 fois par semaine le même jour le bac vert et les ordures ménagères
- 1 fois par semaine un autre jour le bac jaune et le bac bleu

La nouvelle organisation de la semaine de collecte vous sera communiquée courant octobre.

Des intrus dans le bac jaune



Voici des exemples de déchets non recyclables souvent jetés dans le bac jaune



Attention au point vert



Un emballage portant ce point n'est pas forcément recyclable et ne se jette donc pas systématiquement dans les bacs de collecte sélective.

Il indique juste l'adhésion des entreprises au financement du Programme Eco-Emballages, qui consiste à apporter un soutien technique et financier aux collectivités qui trient.

Ce point figure sur plus de 95% de nos emballages.

Pour en savoir plus sur Eco-Emballages et le tri des déchets, vous pouvez consultez son site internet : www.ecoemballages.fr

Les écocomposteurs

Si vous souhaitez disposer d'un éco-composteur pour vos déchets de cuisine et de jardin, vous pouvez en faire la commande au SMIRTOM du Vexin. Les bons de commande sont à retirer dans votre mairie à partir du 1" août 2004.

La livraison aura lieu dans votre mairie en septembre 2004 et sera la dernière organisée par le SMIRTOM du Vexin.



Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager.

La feuille du tri vous donne la parole.

Ecrivez-nous ou contactez-nous!









La feuille du